

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

Le dix sept décembre deux mil vingt, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la salle polyvalente.

Date de la convocation : Le 10 Décembre 2020.

Etaient présents : Claude PIRIOU, Olivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Odile PIRIOU HERVE, Laure ROPERS, Alexandre LE DANTEC, Claude HAMON, Joël PIRIOU, Eric MORDELET, Guirec SCOLAN, Gérard LE CABEC, Clet LE NORMAND, Catherine FERRAND PEILLON.

Etaient absentes : Gisèle BENECH (excusée), Sylvaine GALLIOT (excusée)

Secrétaire de séance : Clet LE NORMAND.

D.P.U.

Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande d'acquisition pour un bien soumis à DPU transmise par Maître LE BONNIEC, notaire à PLERIN et d'une demande transmise par Maître LE GALLOU GIRAL, notaire à Tréguier.

Elles concernent :

- Une maison d'habitation sise Impasse du Fournil
- Une maison d'habitation sise 49 rue du Trégor

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

N° 01.12.2020 : PROGRAMME DE VOIRIE 2021 – ATTRIBUTION DU MARCHE

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 Décembre dernier afin d'étudier les plis reçus concernant les travaux du programme de voirie 2021.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise COLAS de Ploumagoar pour un montant total Hors Taxes de 25 998.80 € décomposé comme suit :

- Tranche optionnelle hors taxes de 8 644.10 €
- Tranche ferme hors taxes 17 354.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux de voirie 2021 à l'entreprise COLAS de Ploumagoar pour un montant total Hors Taxes de 25 998.80 € décomposé comme suit tranche ferme 17 354.70 € et tranche optionnelle 8 644.10 €

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

N° 02.12.2020 : PROGRAMME DE CURAGE 2021 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le maire fait part à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 Décembre dernier afin d'étudier les plis reçus concernant les travaux du programme de curage 2021.

Après analyse, la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise Meurou de Le Merzer pour un montant Hors Taxes de 13 107.40 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confie les travaux de curage 2021 à l'entreprise MEUROU de Le Merzer pour un montant Hors Taxes de 13 107.40 €

- autorise le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces travaux et leur mandatement.

Il reste encore des routes (Gros Chêne, Kerguezennec ...) où des travaux sont nécessaires . Un nouveau programme sera à établir rapidement.

N° 03.12.2020 : REMPLACEMENT D'UN FOYER ECLAIRAGE PUBLIC – PEN AR CRECH

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de remplacer un foyer à Pen Ar Crech, suite à une intervention de l'entreprise Le Du chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 270.08 € TTC. La commune relevant du caractère rural au sens du réseau électrique et contribuant au SDE à hauteur de 100 % de la taxe TCCFE de son territoire, la participation de la commune s'élève à la somme de 764.40 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de remplacement d'un foyer à Pen Ar Crech pour un montant de 764.40 €
- Autorise le maire à signer la proposition du SDE 22.

Il faudra programmer des remplacements de foyers par rue. Rue de Kerillis par exemple, les foyers obsolètes sont déposés les uns après les autres.

Guirec SCOLAN pose la question de l'éclairage avec panneaux solaires. Il faudrait demander au SDE un comparatif de rentabilité.

N° 04.12.2020 : RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS)

Le maire indique à l'assemblée que la convention de mise à disposition du service commun d'application du droit des sols pour l'instruction des autorisations d'urbanisme arrive

à son terme le 31 décembre 2020, il propose donc de renouveler cette adhésion pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide du renouvellement d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et droit des sols pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2023
- autorise le maire à signer la convention de prestations pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme entre la Communauté d'Agglomération Guingamp-Paimpol-Armor-Argoat et la commune et toutes les pièces s'y rapportant.

La cotisation se fait au prorata du nombre de dossiers traités et en fonction de la population. Le Maire donne pour info la cotisation de 2019 qui s'est élevée à 4 171 €

N° 05.12.2020 : EQUIPEMENT POUR LA PRATIQUE SPORTIVE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DE RELANCE PHASE 2 FONDS D'INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le maire informe le conseil municipal que le 2^{ème} appel à projet est à déposer au Conseil Départemental avant le 31 décembre. Vu le délai et les opérations éligibles, le maire a consulté une entreprise spécialisée dans les équipements sportifs. Un débat s'instaure dans l'assemblée Catherine FERRAND PEILLON demande si des enfants sont susceptibles d'utiliser le skate-park. En l'instant les enfants de St Clet utilisent celui de Quemper-Guézennec.

Certains élus reprochent le manque de communications sur ce projet.

Claude HAMON revient sur le projet de la salle et fait le bilan des propositions de la commission. Le maire précise que ce projet n'était pas assez abouti pour le 31.12.21 et ne rentrait pas dans les projets des 4 axes retenues.

Catherine FERRAND PEILLON précise qu'il faudrait prendre le temps de se réunir et début 2021 afin d'élaborer des projets d'investissements.

Le Maire résume le projet :

Installation de Skate-park sur le plateau sportif.

D'autre part afin d'améliorer la pratique sportive sur le terrain de football, il y a lieu de mettre aux normes les cages de but et filets. Le maire propose également de faire l'acquisition de deux abris de touche en bordure de terrains. Afin de sécuriser l'accès aux vestiaires et de protéger les matériels, le maire propose de remplacer certaines portes PVC.

Le montant global des travaux s'élève à la somme de quarante cinq mille euros Hors Taxes (45 000 € HT).

Le maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter une subvention prévue au titre du plan de relance fonds d'investissement exceptionnel du Conseil Départemental

Considérant que la réalisation des travaux

- Réhabiliteront le complexe sportif
- Que le Skate-Park offrira un nouvel espace sportif aux jeunes de la commune
- Que les abris de touche sont nécessaires aux équipes locales et visiteurs lors des compétitions

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet des nouveaux équipements sportifs
- Arrête le financement de l'opération comme suit :

Subvention Fonds d'investissement

exceptionnel du Conseil Départemental : 36 000 € Autofinancement : 9 000 €

- Sollicite la subvention prévue pour ces travaux dans le cadre du plan de relance fonds d'investissement exceptionnel du Conseil Départemental.

La réalisation de ces travaux et acquisitions sera validé sous réserve de l'attribution de la subvention.

N° 06.12.2020 : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Le Maire propose, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Saint-Clet afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

en raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel éventuellement exercées par agents techniques polyvalents, secrétaires de mairie et ATSEM une prime forfaitaire de 150 € sera attribuée aux 8 agents présents, cette prime exceptionnelle de 150 € sera versée en une seule fois.

Eric Mordelet n'est pas d'accord sur le fait que la prime soit la même pour tous les agents. La quotité de travail pendant la période de confinement était différente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 VOIX POUR

Et 1 voix CONTRE Eric Mordelet

Vu la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

- Adopte la proposition du Maire fixant une prime exceptionnelle de 150 € aux 8 agents de la collectivité.

AFFAIRES DIVERSES

Remplacement camion communal

Le maire fait part à l'assemblée que le camion communal a été refusé au contrôle technique. Il va falloir songer à l'acquisition d'un nouveau véhicule budgétisé à hauteur de 30 000 €. Reste à réfléchir sur un véhicule d'occasion ou du neuf.

Gérard Le Cabec a commencé des recherches. Laure Ropers présente un devis pour un Ford Transit neuf, 3 places, benne d'un montant de 29 650 € Hors Taxes, elle attend un devis pour un véhicule d'occasion. Gérard Le Cabec, Arnaud Le Bras et Laure Ropers se chargent du dossier en sachant que le remplacement du véhicule est assez urgent car le camion actuel ne sera plus roulant à compter du 8 Février 2021.

Recrutement secrétaire de mairie – commission personnel communal

Suite à l'appel à candidatures pour le poste de secrétaire de mairie, la commission du personnel doit se réunir le 22 décembre pour étudier les CV reçus afin de prévoir des entretiens individuels avec les candidats retenus.

Logements communautaires

Le maire fait part à l'assemblée qu'il a rencontré M. MATHIEU, chargé de la politique de l'habitat pour Guingamp Paimpol Agglomération et Mme PULLANDRE élue de l'agglomération. L'agglomération mène une réflexion au sujet du devenir des logements communautaires. Proposition est faite à la commune de les acheter. Vu le parc existant entre la commune et le CCAS, ces logements n'ont pas d'intérêts pour la commune exceptés le logement place d'Armor attenant à la mairie et salle des associations ainsi que celui au-dessus de la bibliothèque qui fait l'objet d'un bail emphytéotique.

Une nouvelle rencontre doit avoir lieu en présence des responsables de Guingamp Habitat. Ce bailleur social récupérera certainement le parc locatif de l'agglomération.

INFOS

Selon l'INSEE, la population totale de Saint Clet est de 902 habitants.

Guingamp Paimpol Agglomération

Le maire indique à l'assemblée avoir assisté à une réunion en visio sur le budget. La covid 19 a fait perdre 1.5 M € à GPA. Cela ne met pas celle-ci en difficulté mais elle va emprunter 4 millions d'euros au lieu de 2.

Une réunion GPA a eu lieu sur le PLUI. 2 vice-présidents vont se rendre dans toutes les communes pour faire le point sur le sujet.

Le PLH est mis en place pour favoriser la rénovation des logements existants plutôt que d'en construire de nouveaux. Il faudra s'attendre à plusieurs scénarios, la commune défendra ses intérêts.

Bibliothèque médiathèque

Clet Le Normand, référent de la bibliothèque, propose de remercier les 4 bénévoles de la bibliothèque pour leur travail de qualité et leur investissement. Le conseil municipal propose de leur attribuer un bon d'achat d'une valeur de 30 € à valoir dans divers commerces (Ets Billet, LE SAINT et fleuriste de Pontrieux)

Travaux salle polyvalente

Claude HAMON revient sur la réunion de la commission salle polyvalente. Suite au mail de Odile HERVE, il semble intéressant de récupérer le bar du foyer logement de l'EHPAD de Pommerit Le Vicomte. Il s'intégrera dans l'aménagement prochain de la salle polyvalente puisque le bar actuel est trop petit.

Une réflexion s'impose sur les projets d'aménagement intérieurs et extérieurs. Il va falloir prendre l'attache d'un architecte.

Colis de fin d'année aux plus de 80 ans

Le repas du 11 novembre n'a pas eu lieu.

Des colis seront distribués par les membres du CCAS ainsi que des bénévoles du Conseil Municipal, aux personnes de plus de 80 ans. 64 personnes sont concernées dont 7 couples. Les colis seront réalisés par l'épicerie de Saint Clet.

Odile HERVE précise à la presse que des masques chirurgicaux délivrés par les services de l'Etat sont à disposition des personnes bénéficiaires du RSA ou AAH.

Il n'y aura pas de cérémonie des vœux, le maire fera part de son discours dans le bulletin communal.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 11 Janvier 2021.

La séance est levée à 20 h40.